

On s'abonne au bureau du journal, Marché aux Herbes, n° 349, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSTRUCTIONS ET AVIS.
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

À l'usage des abonnés.

Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent être terminés le 1^{er} de mars, juin, septembre ou décembre.

N° 28.

JEUDI.

2 FÉVRIER 1832.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 31 janvier.

SENAT. — Séance du 30.

(Présidence de M. le baron de Stassart.)

La séance est ouverte à deux heures.

On procède à l'appel nominal. Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance. Il est adopté.

Le ministre de l'intérieur envoie au sénat dix exemplaires d'un travail sur la moralité et la population en Belgique.

Le général en chef des gardes civiques envoie un projet de loi sur les gardes civiques : dépôt au greffe.

M. le président fait ensuite donner lecture, 1° d'une lettre du ministre des finances relative aux monnaies, et promettant la présentation très-prochaine d'une loi sur cette matière; 2° d'une autre lettre du ministre de l'intérieur, annonçant la distribution prochaine de cent cinquante mille mûriers, et priant messieurs les sénateurs d'indiquer s'ils désirent être compris dans cette distribution.

M. le président annonce qu'un message de la chambre des représentants a transmis au sénat le projet de loi adopté par elle, relativement au crédit provisoire de 2,300,000 fl. ouvert au ministre de la guerre pour ses dépenses de février. La discussion est ouverte immédiatement.

Après quelques explications du ministre de la guerre le projet est adopté à l'unanimité. Vingt membres étaient présents.

Le sénat s'ajourne indéfiniment.

Il y a séance publique annoncée pour aujourd'hui à la chambre des représentants. L'ordre du jour est la discussion sur les propositions de MM. Brabant et Dubus, relatives aux biens des fabriques d'église et des établissements de charité; et l'exposé par M. le président de l'opinion des sections sur la proposition de M. Dumortier, relative à la liste civile.

Le corps du général Belliard a été, pendant toute la journée d'hier, exposé sur un lit de parade. Il était revêtu de tous ses insignes et décorations militaires. On pouvait encore contempler cette physionomie qui avait conservé l'empreinte de son dernier sourire. Pendant toute la journée une foule nombreuse s'est portée à son hôtel. Les traits du général ont été pris par un sculpteur et un dessinateur.

Le colonel commandant en chef les quatre légions de la garde civique de Bruxelles, a adressé aux chefs de légion l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

La mort vient d'enlever à la Belgique un de ses plus fermes appuis, un des plus dévoués défenseurs et soutiens de ses droits. M. le général comte Belliard, pair de France et ambassadeur en Belgique, vient de mourir.

C'est dans cette capitale qu'il a terminé une carrière aussi honorable que glorieuse; depuis long-temps ami d'une patrie à laquelle il était sincèrement attaché et qu'il considérait presque comme la sienne, c'était elle qui était destinée à recevoir son dernier soupir; si cette perte est sensible à la France, elle ne l'est pas moins à la Belgique, qui la déplore, et dont le général emporte les regrets unanimes.

Personne n'ignore les services éminents rendus à la cause nationale par M. le général comte Belliard : la conduite noble et généreuse qu'il a tenue dans plusieurs circonstances, est encore présente à la mémoire de tous les Belges. Plusieurs de nos cités ont été préservées des plus grands désastres par les soins assidus et l'intervention toujours prompte de cet homme généreux, dévoué aux intérêts de la Belgique.

Une cérémonie funèbre sera célébrée demain mardi 31 de ce mois, à onze heures du matin, dans l'église de St-Jacques-sur-Caudenberg; j'aime à croire que la garde civique de cette ville, appréciant les services rendus à la patrie par le général Belliard, s'empressera de donner à sa mémoire un dernier gage de sa reconnaissance en y assistant, et en accompagnant ses dépouilles mortelles jusqu'au lieu de sa sépulture.

A cet effet, je vous prie, monsieur le colonel, de vouloir bien inviter tous les officiers de votre légion à se rendre à dix heures et demie du matin à son hôtel, rue Ducale, en tenue et crêpe au bras.

Je vous invite aussi à fournir un détachement de 150 gardes de bonne volonté de votre légion, commandé par les officiers nécessaires. Ce détachement devra se trouver à dix heures précises du matin, rue Fossés-aux-Loups, en face de l'état-major, pour se réunir à celui des autres légions.

Ces détachements seront commandés par un major.

Signé F. MICHELIS.

— Les obsèques du général Belliard ont lieu en ce moment à l'église de St-Jacques-sur-Caudenberg. Le convoi funèbre est parti au quart avant onze heures de l'hôtel habité en dernier lieu par le défunt. Un détachement du 4^e régiment d'infanterie de ligne, musique en tête, ouvrait la marche. Il était suivi du clergé de la paroisse. Les membres des ambassades anglaise et française accompagnaient le cercueil, recouvert des insignes militaires du général. Les ministres, l'état-major-général, un grand nombre de membres des deux chambres et de Français habitant la ville; les équipages du Roi, suivis d'une longue file d'autres voitures, précédaient un détachement de gardes civiques qui fermaient la marche.

— Les dépouilles mortelles de M. le général Belliard ne seront pas transportées en France; elles seront déposées dans le cimetière neuf de Laeken.

COMPTE-RENDU DES OPERATIONS DU COMITÉ POLONAIS, Depuis le 10 décembre 1831 jusqu'au 28 janvier 1832.

Ce compte a été rendu par le comité permanent à l'assemblée de la commission provisoire, réunie sur convocation spéciale du comité, le 29 janvier.

Le dernier compte-rendu des opérations du comité polonais embrasse la période qui s'est écoulée entre le 27 novembre, jour de son installation, jusqu'au 10 décembre 1831. Ce compte a été inséré dans les journaux.

Depuis cette époque le comité a continué ses travaux avec une égale persévérance.

Il a senti la nécessité de préciser et de régulariser autant que possible les secours accordés aux Polonais réfugiés en Belgique.

A cet effet, à partir du premier janvier de cette année, le comité a décidé qu'il serait accordé à chaque Polonais demeurant à Bruxelles un subside mensuel, de 100 francs pour les officiers au-dessus du grade de capitaine jusqu'à celui de colonel inclus; de 90 fr. pour les capitaines, et de 80 fr. pour les lieutenants et sous-lieutenants. Ce subside est payé par quinzaine, et doit suffire à tous les frais de logement, d'entretien, etc.

Indépendamment de ce subside, chaque Polonais, à son arrivée à Bruxelles, reçoit, comme auparavant, des bons pour vêtements, linge, chaussure, etc., suivant ses besoins. L'économie la plus sévère préside à ces distributions.

Le 10 décembre 1831, à l'époque du dernier compte-rendu, il se trouvait encore à Bruxelles 11 réfugiés polonais, dont 9 officiers et 2 soldats.

Depuis cette époque, des secours de tout genre ont été accordés à 9 autres Polonais, dont un colonel, un lieutenant-colonel, un major, un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant et trois sous-officiers ou soldats.

Après un séjour plus ou moins prolongé à Bruxelles, plusieurs de ces réfugiés sont partis pour la France, entr'autres le colonel Paszkowitz, le lieutenant-colonel Izlegel, l'un des chefs de la révolution polonaise, et le major Urbanski. Un sous-officier et un soldat ont été incorporés dans l'armée belge.

Il y a encore aujourd'hui à Bruxelles 10 réfugiés polonais qui jouissent du subside mensuel, savoir: un lieutenant-colonel, un capitaine, cinq lieutenants et sous-lieutenants, un membre de la diète polonaise, un médecin et un domestique.

L'ensemble des dépenses faites par le comité en faveur des Polonais réfugiés s'élevait, au 10 décembre 1831, d'après le compte rendu à cette époque, à fl. 675 45, et les recettes à fl. 3,571 86. Depuis le 10 décembre jusqu'au 28 janvier 1832, les dépenses se sont élevées à fl. 1,740 50, et les recettes à 10,486 82, ce qui fait, à partir du jour de l'installation du comité, le 27 novembre 1831, jusqu'aujourd'hui, fl. 11,163 27 de recette, et 2,416 95 de dépense. Il reste donc en caisse la somme de fl. 8,746 32, dont 8,000 sont déposés à la banque et donnent un intérêt de 4 p. %.

Indépendamment des dépenses faites en faveur des Polonais réfugiés en Belgique, le comité a cru pouvoir accorder un secours à l'épouse d'un colonel français qui s'est distingué, pendant cette guerre, dans les rangs de l'armée polonaise.

Depuis l'époque de l'installation du comité central à Bruxelles, des comités secondaires se sont formés dans plusieurs villes et communes de la Belgique, à l'effet de seconder son action. Le comité central croit pouvoir compter sur l'assistance des comités provinciaux et communaux, si l'arrivée d'un plus ou moins grand nombre de Polonais en Belgique nécessitait une augmentation extraordinaire de dépenses. Jusqu'à cette époque, les fonds qu'il possède actuellement sont suffisants pour pourvoir aux frais ordinaires et au paiement des subsides.

Le comité central de Bruxelles s'est mis en rapport avec le comité polonais de Paris; des mesures sont prises pour mettre tout l'accord

désirable entre leur travaux respectifs. M. Joachim Lelewel a témoigné à cette occasion, en son nom et au nom du comité qu'il préside, toute sa gratitude pour les soins et les égards prodigués en Belgique à ses compatriotes réfugiés.

NAMUR, 1^{er} février.

Nous n'avons pas reçu le *Courrier de la Meuse*.

— Le gouvernement de Hanovre a fait annoncer la vente, aux enchères, de 600 chevaux, qui avaient été achetés pour remonter le contingent destiné à occuper le Luxembourg : ces troupes viennent d'être mises sur pied de paix.

— Les restes mortels de M. Cokerill père viennent d'être transportés d'Aix-la-Chapelle à Spa, et déposés dans sa propriété du Marteau, à côté de ceux d'une épouse qu'il avait perdue il y a environ quinze ans.

— La *Gazette der provincie van West-Vlaenderen* rapporte qu'on apprend d'Ypres, que les deux individus soupçonnés d'être les auteurs de l'assassinat commis à Adinkerke, ont été reconnus à Dunkerke par deux personnes d'Ypres, et y ont été arrêtés.

— La nouvelle qui suit est empruntée textuellement au *Journal de La Haye* du 25 janvier :

« La commission établie dans cette résidence pour recueillir les fonds destinés à l'érection d'un monument au brave van Speyk, a reçu d'une dame de Liège la somme de dix florins à titre d'offrande de sa part. »

— Le coup de vent qui a eu lieu à la Barbade, dans la nuit du 10 au 11 août, a dévasté cette colonie, on la croit ruinée pour plus de 20 ans. Trois mille personnes y ont péri; autant y ont été blessées. La Barbade n'avait pas essuyé d'ouragan depuis 1780.

— Il y a dans la province de Chan, en Chine, une chose admirable : ce sont des puits de feu, de même que chez nous ceux d'eau. On en voit dans beaucoup d'endroits, et on s'en sert pour cuire les viandes, ce qui est fort commode et n'occasionne aucune dépense.

— On écrit de Gand, 29 janvier :

On a arrêté cette semaine, dans cette ville, différens mendiants étrangers à la ville, parmi lesquels un Liégeois qui se tenait ordinairement auprès du beffroi. Cet individu n'est pas marié et louait journellement cinq ou six enfans, dont il en portait un sur le dos en allant de porte en porte demander l'aumône. Il recevait par jour l'un portant l'autre sept florins en aumônes.

— On écrit d'Anvers, 30 novembre :

Les nouvelles les plus fausses et les plus extravagantes continuent à circuler dans notre ville; d'un autre côté on cherche à embaucher les troupes pour les faire désertir à l'ennemi; beaucoup d'argent a, dit-on, été distribué dans ce but coupable. Les partisans du gouvernement déchu ont redoublé d'efforts depuis quelque temps pour nuire à la cause de la révolution.

On a cherché en outre à engager les gardes civiques à ne pas entrer dans les casernes qui leur sont préparées; on nous assure qu'une enquête a eu lieu pour parvenir à connaître les auteurs de ces criminelles tentatives contre le bon ordre et la discipline.

Un boucher de cette ville qui correspondait avec la citadelle au moyen de lettres qu'il cachait dans la viande qu'il y introduisait en la faisant passer par la Tête de Flandre, a, dit-on, été découvert et arrêté.

Des dévastations de bois ont lieu dans les avenues d'Anvers. Chaque matin, dit-on, on voit des débris d'arbres, des troncs et des bois rasés sciés ou brisés, et enlevés pendant la nuit.

— Nous avons les journaux de Hollande du 28. Nous n'y trouvons rien qui puisse faire présumer la décision du 31. Le fait suivant est extrait du *Journal de La Haye* d'après des lettres récentes de Batavia.

« Ces jours derniers il est arrivé ici un malheur affreux à une famille entière, celle d'un riche propriétaire appelé van der Palm, neveu du professeur de Leide du même nom.

Ce monsieur, se promenant tranquillement sous le portique de son habitation, fut assailli tout-à-coup par deux de ses esclaves et massacré de la manière la plus atroce, ainsi que sa femme et sa fille; cette dernière âgée de 4 ans. Un petit garçon, qui a échappé à cette scène de carnage, a perdu la main droite à cette occasion. Deux jours après on s'est saisi des meurtriers, non sans qu'ils eussent opposé une vive résistance. On n'a pu s'emparer de ces forcenés qu'après les avoir blessés de coups de fusil et de sabre. L'un était blessé si grièvement qu'il en est mort le lendemain. Il sera transporté à la maison de campagne, où on lui coupera la tête pour la planter sur une pique. L'autre, si on le rappelle à la vie, n'échappera pas à sa juste punition. Deux enfans, qui étaient heureusement à l'école à Batavia, ont échappé au massacre.

On ignore les motifs de cet horrible assassinat.

— On écrit de Bréda, 23 janvier :

On a amené ici aujourd'hui et écroué dans la prison de cette ville un habitant de Berg-op-Zoom qui a assassiné sa femme en lui coupant le cou.

— On écrit de Vienne qu'on y a été fort surpris de lire dans un journal de Francfort, la nouvelle d'un mariage projeté entre le duc de Reichstadt et une fille de l'archiduc Charles, projet dont personne à Vienne n'a connaissance.

— On lit dans le *Temps* :

M. de Talleyrand, dans la question des forteresses, a obtenu le résultat suivant :

1^o La démolition de cinq forteresses aura lieu ;

2^o Elle aura lieu en y employant le restant des 60 millions qui avaient été destinés à compléter la ligne de défense de la Belgique ;

3^o Elle aura lieu successivement et année par année.

Ces résultats sont immenses, car ils détruisent toute la pensée du traité du 20 novembre 1815, tout l'esprit de la sainte-alliance; ils modifient toutes les transactions diplomatiques alors concertées contre la France, et peuvent commencer un nouveau droit politique européen. M. de Talleyrand y a mis de la fermeté, il a parlé un langage convenable sans s'inquiéter des petites oppositions de la peur qu'il pouvait rencontrer à Paris.

— La *Gazette Universelle* rapporte, sous la rubrique des bords du Danube, le 20 janvier, qu'il n'y a pas de doute que l'empereur de Russie ait ratifié les 24 articles du traité relatif aux Pays-Bas : et qu'à cette occasion quelques autres questions politiques importantes ont été mises sur le tapis.

Le même journal rapporte sous la date de Vienne, le 20 janvier, qu'un courrier autrichien était arrivé de Londres; et que depuis lors ont augmenté les espérances de voir promptement par une heureuse fin se terminer les affaires belges, et que quant à la démolition des forteresses, cette question était décidée. Il n'y a donc, dit ce journal, que le roi de Hollande qui entretienne l'incertitude où se trouve l'Europe depuis un an. Si cependant ce souverain continuait à rester sourd aux avis que lui donnent ses plus fidèles amis et proches parens, il devra attribuer à lui seul les suites qui doivent résulter pour lui et son royaume d'une pareille politique. La volonté unanime des rois et des peuples européens, est le maintien de la paix; celui qui s'y oppose commet un acte d'hostilité envers tous, et n'a point le droit de se plaindre dans le cas où il sera pris des mesures pour la sûreté générale. Le cabinet de La Haye a été dans les derniers temps conseillé, non-seulement de la part de celui de Pétersbourg, de prendre en considération la résolution de la conférence, et de ne pas donner lieu à une démonstration coercitive sérieuse; mais il a aussi reçu de Berlin des communications non équivoques dans lesquelles il est question de dangers que doit infailliblement courir la Hollande, si le cabinet de La Haye persiste dans son système actuel, en se mettant en opposition à toute l'Europe.

MÉLANGES.

Origine du mot budget. — Ce mot est d'origine française, et nous avons eu la bonté de le recevoir de seconde main des Anglais, qui nous l'ont rendu défiguré et méconnaissable. Qui pourrait croire qu'il vient de poche? On dira peut-être qu'il a bien changé sur la route; mais il n'est besoin que de la retracer pour se retrouver. Le mot poche a fait le diminutif pochette, et par la facilité qu'à le p de se modifier en b, ainsi que le ch de s'adoucir en g, pochette s'est insensiblement changé en bogète, bougette, vieux mots dont le dernier a été conservé par l'Académie, avec son augmentatif bouge, qui garde encore son acception primitive dans cette locution : bien remplir ses bouges, c'est-à-dire bien garnir ses poches, ou faire un gros gain, et qui partout ailleurs signifie un petit endroit propre à resserrer divers objets dans une maison, comme la poche dans un habit. *Bulga* (enveloppe, bourse, valise) est la racine de tous ces termes. A présent on doit trouver assez facile le passage de bogète en budget, surtout chez les Anglais, qui donnent à l'u le son de l'o; et il faut remarquer encore que les Languedociens ont toujours dit dans leur patois *lou budget*, pour désigner une espèce de réduit qui sert d'armoire. On a défini le budget un registre à partie double, un compte que les nations se font rendre, un thermomètre de la prospérité ou de la misère publique. (*Journal de l'instruction publique.*)

— *De l'accroissement de la population.* D'après M. Moreau de Jonnés, l'accroissement de la population, ou l'excès des naissances sur les décès, se trouve actuellement exprimé de la manière suivante. Chaque année la Russie d'Europe acquiert 615,000 habitans; l'empire d'Autriche, 425,000; les îles Britanniques, 271,000; la Prusse, 206,000; l'Italie, 205,000; l'Allemagne proprement dite, 175,000; la France, 173,800; l'Espagne, 140,000; la Turquie d'Europe, 101,000; la Pologne, 57,000; les Pays-Bas, 50,000; le Portugal, 46,000; la Suède et la Norvège, 45,100; la Suisse, 25,000; le Danemarck, 21,150 la Grèce, 10,000. L'Europe septentrionale gagne donc annuellement 1,865,900 habitans; l'Europe méridionale 700,800, et l'Europe entière 2,566,700. « Ces nombres, dit l'auteur, peuvent, bien mieux que des conjectures, servir de guides aux prévisions politiques : ils montrent l'avenir dont est menacé l'Europe, par l'accroissement naturel, progressif et rapide de la population, dans quelques parties du continent. Les malheurs qui peuvent en résulter sont, dans plusieurs pays, la disproportion du nombre des habitans et des moyens de subsistance, et pour l'Europe en général le péril auquel est exposée son indépendance, par l'immense accroissement de la population slave, réunie sous une seule domination, et formant la plus grande puissance militaire qui jamais ait existé. La Russie d'Europe seulement, non compris la Pologne et les possessions russes d'Asie, comprend dans son accroissement annuel de population le quart de tout ce que l'Europe reçoit chaque année d'augmentation au nombre de ses habitans, par l'excédent des naissances sur les décès. Les deux grandes puissances de l'Europe occidentale, la France et les îles Britanniques, n'acquiescent pas seulement, par cette voie, un nombre d'habitans qui égale les deux tiers de ceux qu'obtient la Russie jointe à la Pologne. L'Europe méridionale, en y comprenant la France, la Suisse, le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la Grèce et la Turquie d'Europe, n'augmente pas chaque année sa population d'une quantité beaucoup plus grande que celle qui est acquise par la Russie d'Europe unie au royaume de Po-

logne. La différence est comme 35 à 33. Avant un demi-siècle, si la Russie continue d'augmenter sa population comme maintenant, elle comptera cent millions d'habitans; elle aura une force humaine triple de celle que possède aujourd'hui la France, et quintuple de celle qu'ont ensemble toutes les îles Britanniques. Et cependant telle est l'immensité de son territoire, qu'elle ne comptera que 420 personnes par lieue carrée, comme les côtes sauvages de la Dalmatie, ou la Grèce actuelle dans son état de dévastation.

REVUE DE LA PRESSE PARISIENNE.

ARRESTATION DU PAPE SAINT-SIMONNIEN.

Le *Globe*, après avoir rapporté les faits, se félicite d'une persécution qui fera du bien à la secte. Un adepte qui hésitait vient d'apporter 30 mille fr. aux pieds des pères.

Le *Journal des Débats* reproduit sans réflexions le récit qui lui a été adressé d'avance par Michel Chevalier.

Le *Courrier des Electeurs* se prononce avec force contre ces mesures, qui ne réussissent qu'à inspirer de l'intérêt en faveur des persécutés.

La *Tribune* prend, sous le rapport légal, la défense d'une coterie, dont la raison publique eût bientôt fait bonne justice, et demande au père Chevalier s'il est encore d'avis que les moyens pacifiques sont les meilleures armes de l'opposition pour réprimer la tyrannie au-dedans et prévenir l'invasion au-dehors?

Le *National* est d'autant plus étonné des poursuites intentées aux saint-simoniens, que leur haine de la liberté semblait plutôt devoir provoquer les sympathies du juste-milieu. Du reste, il s'élève avec force contre l'arbitraire du parquet qu'elles qu'en puissent être les victimes.

Le *Courrier Français* ignore quels délits peuvent motiver les persécutations qui viennent de frapper les saint-simoniens. En tous cas ce n'était pas la publicité de leur culte que le pouvoir fût en droit de suspendre, d'autant plus que cette publicité n'avait jamais troublé l'ordre, et que l'absurdité même des ces doctrines en était le meilleur préservatif. Mais le ministère devait se constituer vis-à-vis de la propriété, gardien de ses droits menacés.

Le *Temps* gémit de voir le gouvernement accumuler une masse de griefs qui finiront par l'écraser. Il ne comprend pas quel besoin avait le pouvoir de chercher de nouveaux ennemis.

Le *Français* et le *Mouvement* défendent aussi les principes libéraux, tout en séparant leur cause de l'absolutisme saint-simonien.

Le *Moniteur*, le *Constitutionnel* et la *France Nouvelle* supposent que des plaintes en escroquerie ont motivé les rigueurs du parquet envers les saint-simoniens; la chose est possible, très-possible, mais ce n'était pas alors la prédication publique qu'il fallait interdire. Les dupes qu'ils peuvent avoir faites par des moyens qui n'ont rien d'occulte, sont des conquêtes de bonne guerre, et le ministère n'a pas plus à prendre la tutelle des imbéciles qui veulent bien enrichir les nouveaux apôtres, qu'à empêcher des fils de famille de dissiper leur patrimoine. Du reste, dans les cas allégués par les feuilles ministérielles, il n'y aurait lieu qu'à des actions civiles dont il ne paraît pas être question.

La *Gazette*, le *Message*, la *Quotidienne*, le *Journal du Commerce* et le *Courrier de l'Europe* n'annoncent pas encore et par conséquent ne commentent pas le nouvel exploit des Schuermans, des Stoop et des Spruyt du roi-citoyen.

Le *Figaro* se plaint qu'on lui ait pris des hommes qui lui appartenaient et qu'on les ait abrités contre les traits du ridicule, sous les verrous d'une prison. Il respectera les persécutés et flétrira les persécuteurs.

ARRÊTÉ NIELLON.

On lit dans le *Courrier Français*: « La suspension de la liberté de la presse dans la ville de Gand par ordre de l'autorité militaire, était un acte trop grave pour ne pas attirer en Belgique l'attention générale... Le corps législatif s'en est occupé... En attendant les 24 heures demandées par le ministère, pour donner des explications, le *Moniteur belge* cherche à justifier la mesure... *Suivent des extraits de cette feuille.* »

« On voit par ces aveux que les choses ont été conduites en Belgique à peu près comme chez nous. Le gouvernement provisoire et ensuite l'administration de Léopold, adoptant les doctrines du juste-milieu, ont si bien mis à l'écart les patriotes qui ont fait la révolution, que les contre-révolutionnaires ont repris courage, se sont avancés peu à peu et sont enfin devenus redoutables. »

« Ce qui se passe à Gand est pour la France une utile leçon. Voilà la liberté de la presse, qui est le plus puissant levier pour seconder l'élan national, pour enfanter des prodiges de patriotisme et de dévouement, voilà que ce levier est non-seulement devenu impuissant entre des mains mal-hâbles, mais qu'il inspire la terreur à ceux mêmes dont il aurait dû faire la sécurité. »

« Que l'Europe vienne à nous déclarer la guerre, que les avant-postes de l'ennemi s'approchent de quelques-unes de nos grandes villes, nous verrons aussi des généraux suspendre la plus précieuse de nos garanties, l'auxiliaire le plus actif de notre nationalité; nous verrons l'esprit public s'éteindre sous le joug flétrissant de la censure; car les gouvernemens ne doivent pas s'imaginer qu'en laissant même au parti patriote le monopole de la liberté, la presse puisse exercer encore quelqu'empire sur les esprits. *Le privilège lui serait plus funeste que la persécution.* »

« Un gouvernement qui doit le jour aux efforts de la presse est jugé du moment qu'il ne sait plus en diriger l'action et qu'il en redoute l'exercice. »

SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES DE LIÈGE.

Résumé des travaux de l'année 1830-1831.

Les événemens qui se sont succédé depuis la secousse violente qui a désuni, dans les derniers mois de l'année dernière, les intérêts de la Belgique et de la Hollande, ne nous ont point permis de tenir, le 14 novembre 1831, une séance publique, et de célébrer ainsi le neuvième anniversaire de la fondation de notre Société.

Bien que nos travaux aient plus d'une fois été interrompus par les circonstances politiques, néanmoins, dans les momens de calme, les Sociétaires, toujours jaloux de contribuer aux progrès des sciences naturelles et au succès de leur application à l'industrie nationale, ont fait tous leurs efforts pour atteindre ce noble but, et le public reconnaissant a continué de leur donner des marques de la confiance que cette institution a su lui inspirer depuis son origine.

Dans son rapport du 2 décembre 1831, Monsieur Davreux, président, a retracé le tableau des travaux de la Société, pendant la période qui vient de s'écouler; il s'est plu à rendre hommage aux membres honoraires et correspondans, qui ont, avec les membres effectifs, rivalisé de zèle et de désintéressement (1).

La Société a eu à répondre à cinq questions qui lui ont été adressées par différens habitans de la Belgique. Deux d'entr'elles avaient pour but de connaître la composition de deux alliages de nickel, de cuivre, de zinc et d'antimoine: MM. Delvaux et Davreux y ont répondu. La troisième était proposée pour avoir les moyens et l'assurance de pouvoir pratiquer un puits artésien sur la lisière du nord de la Hesbaye; La 4^{me} avait pour objet de découvrir une machine propre à pulvériser le schiste alumineux et à broyer les os: M. Fumière a répondu à ces deux questions. Enfin la 5^{me}, qui avait été présentée par M. Vandermaelen, de Bruxelles, était la plus considérable: elle demandait un catalogue raisonné de toutes les parties de l'histoire naturelle de la province de Liège, pour être inséré dans son dictionnaire de géographie universelle. MM. Schmerling, de Selys-de-Longchamps, Carlier, Robert, Stephens, Davreux et Fumière, ont contribué à la formation de ce travail.

Voici les mémoires manuscrits qui ont été lus ou envoyés à la Société, depuis le 14 novembre 1830.

Mémoire sur les ossemens fossiles de la caverne de Chokier, à deux lieues au-dessus de Liège, sur la rive gauche de la Meuse, par M. Schmerling.

Description des vingt cavernes contenant les ossemens fossiles de plus de 30 espèces d'animaux, que le même a découvertes dans cette province, depuis le mois de septembre 1829 jusqu'à ce jour.

Mémoire sur des ossemens humains et des objets d'industrie, trouvés dans ces mêmes cavernes, par le même.

Notice sur les débris du Rhinocéros fossile et sur une dent molaire d'Eléphant *primigenius*, découverts dans le terrain meuble des environs de Chokier, par le même.

Notice sur des calculs vesicaux provenant d'une chienne morte à la suite d'une gastro-entérite, par M. Pétry.

Notice sur l'empoisonnement d'un cheval par le pain moisi, par le même.

Notice sur la morve, par M. Fourdrigney.

Notice sur l'application d'un théorème de géométrie, à la confection de quelques instrumens de musique, par M. Piette.

Notice sur l'aurore boréale, observée en Hesbaye, le 7 janvier 1831, par M. de Selys-de-Longchamps.

Observations sur les oiseaux de la province de Liège, par le même.

Mémoire sur les insectes Lépidoptères de la même province, faisant suite à celui de l'année dernière, par le même.

Mémoire sur une nouvelle classification des animaux, servant d'introduction à un manuel de zoologie, par M. Neyen.

Observation sur l'emploi des noms vulgaires au lieu des noms scientifiques, dans le nouveau système des poids et mesures, par M. Devillers (2).

Mémoire sur le même sujet et le système monétaire, par M. Louyet (2).

Mémoire sur l'altération qu'éprouve le zinc laminé en contact avec diverses substances, par MM. Lose et Davreux.

Mémoire sur la composition et l'emploi d'un nouveau mastic bitumineux, propre à remplacer le recouvrement en zinc des voûtes à l'épreuve de la bombe, par les mêmes.

Notice sur le silicate de zinc anhydre ou willemite de la vieille montagne, près de Moresnet, par M. Davreux.

Notice sur deux analyses de l'eau minérale sulfureuse froide de Pèpinster (province de Liège), par le même.

(1) On sait que les membres de cette société s'engagent à faire, à leurs frais, les recherches et les expériences nécessaires, pour répondre, autant que possible, à toute question qui lui est adressée relativement aux sciences naturelles et mathématiques et à leur application à l'industrie et aux arts.

Pour l'année 1831-1832, ces questions doivent être adressées à MM. les secrétaires des 1^{re} et 2^{es} sections, CARLIER et LAMBINON, respectivement domiciliés rue des Carmes, N^o 442, et rue Neuvice, N^o 365, à Liège.

On peut aussi faire parvenir les questions aux autres fonctionnaires de la société.

(2) Ces observations et mémoire ont été transmis à la Chambre des Représentans pour lui servir de renseignemens dans la discussion que l'on prépare au sujet du projet de loi sur un nouveau système des monnaies, poids et mesures.

Depuis l'année dernière, la Société a reçu 7 membres effectifs, un membre correspondant et 1 membre honoraire.

Elle compte maintenant 33 membres effectifs, 80 membres correspondants et 12 membres honoraires.

Le président, C. DAVREUX.
Le secrétaire général, M. J. FUMIERE.

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 29 janvier.
ÉPHÉMÉRIDES FRANÇAISES.
29 JANVIER.

- 1797 (10 pluviôse an v.) — République française. — (Directoire.) Occupation de Trente par le général Joubert.
1798 (10 pluviôse an vi.) — Présentation au directoire des citoyens chargés par la république cisalpine, de négocier et de conclure avec la république française un traité d'alliance et de commerce.
1802 (9 pluviôse an x.) — (Consulat.) — Napoléon Bonaparte, premier consul. — Reconnaissance, par les Français, du cap Samana (Saint-Domingue), où les escadres parties de Brest, de Lorient et Rochefort, se sont réunies.
1805. (9 pluviôse an xiii.) — Empire français. — Le gouvernement adopte le plan d'une ville dans la Vendée, sous le nom de *Napoléonville*. Le gouvernement actuel, sorti des barricades de juillet, s'obstine à laisser jusqu'à ce jour, à cette ville, le nom de Bourbon-Vendée après une révolution faite aux cris : *Plus de Bourbons!*
1814. — Combat de Brienne (Aube). L'empereur Napoléon conduisant les maréchaux Ney et Victor, attaque les corps russes de Sacken et d'Alsuffiew, de l'armée de Silésie, avec lesquels se trouve le général Blücher. Le château, la ville et leurs abords deviennent le théâtre d'une foule de combats particuliers, livrés avec un acharnement extrême. Les Français doivent à leur fermeté et à leur bravoure ordinaire de sortir avec honneur d'une position fâcheuse où ils se trouvaient engagés.

— On écrit de Vannes, 21 janvier :

« On n'a plus de doute maintenant sur l'assassinat de l'ex-gendarme Coisne. Après avoir été traîné pendant plusieurs jours à la suite de la bande Mandar, il a été assommé par des brigands. Un d'eux a commencé pour lui fendre la tête d'un coup de pelle!!!... Malgré ces affreux détails qui sont certains, on n'a pas trouvé l'endroit où il a été enterré. »

— On écrit de Châteaubriand, 23 janvier :

Les chouans qui semblaient depuis quelques temps avoir quitté notre arrondissement, s'y montrent de nouveau. La nuit de samedi à dimanche 22, ils se sont présentés au nombre de trente, armés de pied en cap, chez un voiturier de charbon, dans le voisinage de la forêt de Juigné, où ils ont volé environ deux cents livres de porc salé qui formaient l'approvisionnement de sa famille pour toute l'année.

Après avoir vainement cherché de l'argent, ils se sont ensuite retirés, menaçant de fusiller le malheureux voiturier, s'il révélait leur apparition chez lui et le méfait dont il venait d'être victime.

Cependant, plein d'une juste indignation, cet homme n'en a pas moins été dès le matin faire sa dénonciation au maréchal-des-logis de gendarmerie de Saint-Julien, en déclarant que, pour éviter la vengeance de ces scélérats, il allait être forcé d'abandonner sur-le-champ sa demeure.

Prévenu de ce nouveau délit, le bataillon du 14^e, en garnison à Châteaubriand, est parti divisé en plusieurs détachemens, afin d'essayer de trouver la trace de ces insaisissables chouans : on ignore encore le résultat de cette sortie.

ITALIE. — Rome, 15 janvier.

Plusieurs pièces officielles viennent d'être publiées : outre la manifestation des sentimens du gouvernement pontifical, nous y voyons que l'Autriche, la France, la Prusse et la Russie désapprouvent de la manière la plus formelle la conduite des patriotes de Bologne et de la Romagne. Ces pièces sont signées des ambassadeurs des quatre puissances que nous venons de désigner. Le manifeste du cardinal Bernetti aux légations est on ne peut plus modéré. On y voit que le Saint-Père désire que ses troupes soient accueillies dans ces légations avec obéissance et respect; la plus sévère discipline leur a été prescrite, et il leur a été rigoureusement enjoint de n'avoir recours à la force que dans le cas où de nouveaux attentats viendraient encore troubler la tranquillité publique.

L'ordre a été donné par le pape aux chefs des forces militaires du Saint-Siège qui se trouvaient à Ferrare, à Rimini et dans le voisinage de ces villes, de se porter avec les corps qui sont sous leurs ordres vers les villes et légations de Bologne, Ravenne, Forli, et dans la partie de Ferrare qui se trouve actuellement sans troupes. Le cardinal Albani est nommé commandant extraordinaire; la direction de ce mouvement lui est confiée.

COMMERCE.

PAIX DES HUILES. — Lille, 28 janvier.

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.
Colza.	20	22	70 f. 25	»	10 50 11
Oëillette.	25	25 50	101 50	»	8 75 9 25
Id. bon goût.	»	»	103 50	104 50	»
Lia.	18	22	83	»	17 50 20
Caméline.	18	20	84	»	10 50
Chanvre.	13	14	86	»	10 25 10 50
Huile épurée pour quinquets			76 25	»	
Idem réverbères			74 25	»	

BOURSE D'ANVERS, du 30 janvier.

Emprunt de 12 millions	88 1/4 A	Rente perp. Esp. à Paris	
Rentes remboursables	85 1/4	» à Amst.	47 5/8
Autriche métalliques	86	Anglo-Danois 3 p. 0/2	
Lots de 250 fl.		Sicile emp. de 1821	
» 100 fl.		» 1824	
Guehard	74 A	Certif. Falconnet	72 1/4

A la bourse de Bruxelles du 30, les dix millions se sont élevés jusqu'à 84.
Dimanche 29, pas de bourse à Paris.
Bourse d'Amsterdam, du 28 janvier. — Dette active 39 7/8, billets de change, 15 1/16. Synd. d'amort., 67 3/8. Rente perp. d'Amst. 47 5/16; Métall., 81 1/2.
Fonds publics de Londres, du 27 janvier. — Cons., 82 1/2.
Cours de Vienne du 21 janv. — Mét., 85 3/8; act. de la banque, 1117.

ANNONCES.

1520.

Instruction primaire.

N. Barnich, donnera des leçons d'écriture dite *calligraphique*, d'arithmétique et de français aux personnes qui voudront bien se confier à ses soins.

S'adresser rue des Fossés-Fleuris, N° 435.

1484. On demande des maréchaux-ferrans, non mariés, munis de bons certificats. Ils pourront s'adresser au dépôt du 2^e régiment des Lanciers à Namur.

1499. Maître Logé, notaire à Dinant, est chargé de placer plusieurs capitaux de dix, douze, quinze et vingt mille florins des Pays-Bas.

1512. Très-beau quartier non meublé, composé de trois pièces fort commodes, au premier, et d'une chambre de domestique, au second; à louer prestement à Namur, à un prix très-modique.

S'adresser au bureau de cette feuille.

1517.

Grande vente de futaie et de vernes.

Le lundi 6 février 1832, à dix heures du matin, au bois de Fayl-Temploux, situé à Temploux, près de la chaussée de Namur à Bruxelles. Recours au pied des lots.

1506.

AVIS.

La presque totalité de ma collection de livres de prières ayant subi les améliorations dont j'ai déjà entretenu le clergé et le public, on trouvera chez moi un assortiment d'environ 40 nouveaux livres de prières, tant français que flamands, tous différens, tant pour les prières, formats, caractères, que pour les reliures et les prix.

Deux prêtres érudits, chargés à cet effet par l'archevêché de Malines, les ont revus et mis en ordre, et tous sont pourvus d'une nouvelle approbation de l'autorité ecclésiastique. — Ils méritent donc à tous égards d'être recommandés aux fidèles.

On trouve ces livres de prières en vente chez les principaux libraires, ainsi que les nouvelles éditions des ouvrages suivans :

THOMAS A KEMPIS, de Imitatione Christi libri quatuor. In-24. Mechl. 1831. — Edition très-correcte sur papier velin superfin. — Prix broché fl. 0 » 90

CATECHISMUS ROMANUS, ex Decreto Concilii Tridentini, et Pii V. Pontif. Max. jussu promulgatus; sincerus et integer, mendicis re-purgatus operâ P. D. L. H. P., à quo est additus Apparatus ad Catechismum, in quo Ratio, Auctoritas, Approbatores, et usus declarantur. Editio nova, post plurimas castigatiores et emendatiores; in-18. maj. Mechl. 1831. — Edition très-correcte et revue avec grand soin. — Prix broché fl. 1 » 05

LIBELLUS LIBELLORUM, continens preces ante et post Missam, ex Missali Romano aliisque locis depromptas. Novam hanc editionem sequuntur preces flandricæ et gallicæ, cum tredecim meditationibus pro infirmis, et exhortatione quæ ægroti sacerdoti utiliter proponi poterit. In-24 Mechl. 1830. — Proprement relié fl. 0 » 66

CANONS POUR L'AUTEL, in-plano, avec belles gravures en noir. Malines 1831. fl. 0 » 55

Idem enluminées. 0 » 68

RÈGLES DE CONDUITE, pour acquérir l'esprit ecclésiastique, délaissées par M. CALIXTE FREZE, élève du séminaire de Saint-Sulpice, grand in-32. Malines 1831. — Prix broché fl. 0 » 16

SOUS PRESSE :

HOMO APOSTOLICUS *instructus in sua vocatione ad audiendas confessiones, sive praxis et instructio Confessariorum, auct. ill. et R. D. ALPHONSO DE LIGORIO, olim Episc. S. Agath, etc. etc.* 3 vol. in-8. Mechl. 1832.

On peut en obtenir le prospectus chez les principaux libraires. — Le 1^{er} volume paraîtra sous peu.

Vlaemsch-Latynschen en Latynsch-Vlaemschen Woordenboek, door den Abt. Olinger, 2 gros vol. gr. in-8°.
J'ai acheté la propriété des manuscrits des dictionnaires *Flamand-Latin* et *Latin-Flamand*, rédigés par l'abbé OLINGER, dont je prépare une première édition. La partie *Flamand-Latin* sera publiée vers la fin des grandes vacances (octobre 1832.) — J'en donnerai en temps le prospectus.

L'annonce de l'édition que je propose de la *Bible de Carrière* avec les *Commentaires latins de Menochius*, 15 gros volumes in-8°, a été bien accueillie et on en réclame de tous côtés le prospectus, ainsi que celui du troisième volume de *Collectio Synodorum in-4°*, et du *grand Missel* etc. J'ai été forcé par les circonstances politiques d'ajourner ces entreprises, mais j'espère que la paix générale me permettra bientôt d'y donner suite.

Malines, 18 janvier 1832.

P. J. HANICQ.